

## RÉUNION DU CONSEIL

26 JUIN 2017

### COMPTE-RENDU SUCCINCT

L'an deux mille dix-sept le vingt six juin , les Membres du Conseil de la Métropole se sont réunis à Rouen, sur la convocation qui leur a été adressée le 19 juin 2017 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 18h02 sous la présidence de Frédéric SANCHEZ.

Monsieur Guy PESSIOT est désigné en qualité de secrétaire de séance.

#### **Etaients présents :**

M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), Mme ARGELES (Rouen) à partir de 18h12, M. BARON (Freneuse), M. BARRE (Oissel), Mme BARRIS (Grand-Couronne), Mme BAUD (Saint-Aubin-Celloville), Mme BEAUFILS (Le Trait), Mme BERCES (Bois-Guillaume), M. BEREGOVOY (Rouen) jusqu'à 19h28, Mme BETOUS (Franqueville-Saint-Pierre) à partir de 18h10, M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), Mme BOULANGER (Canteleu), M. BOURGUIGNON (Sotteville-lès-Rouen), M. BREUGNOT (Gouy), Mme CANU (Saint-Pierre-de-Varengeville), Mme CARPENTIER (Le Mesnil-Esnard), M. CHABERT (Rouen), M. CHEKHEMANI (Rouen) à partir de 18h17 et jusqu'à 19h19, Mme CHESNET-LABERGERE (Bonsecours) à partir de 18h07, M. CORMAND (Canteleu), M. COULOMBEL (Elbeuf), Mme COUSIN (Caudebec-lès-Elbeuf), M. CRESSY (Sotteville-lès-Rouen), M. CROCHEMORE (Epinay-sur-Duclair), M. DARDANNE (Sotteville-lès-Rouen), M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux), Mme DEL SOLE (Yainville), M. DELALANDRE (Duclair) à partir de 18h16 et jusqu'à 19h47, Mme DELAMARE (Petit-Quevilly), M. DESANGLOIS (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), Mme DESCHAMPS (Rouen) à partir de 18h34, Mme DIALLO (Petit-Couronne) jusqu'à 19h16, M. DUCABLE (Isneauville), M. DUPONT (Jumièges), M. DUPRAY (Grand-Couronne), Mme EL KHILI (Rouen) à partir de 18h13, Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan) jusqu'à 19h44, M. FONTAINE M. (Grand-Couronne), Mme FOURNIER (Oissel), M. FROUIN (Petit-Quevilly) à partir de 18h07, M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen), Mme GAYET (Grand-Quevilly), M. GERVAISE (Rouen), Mme GOUJON (Petit-Quevilly), Mme GROULT (Darnétal), M. GUILLIOT (Ymare), Mme GUILLOTIN (Elbeuf) jusqu'à 19h08, M. HEBERT E. (Val-de-la-Haye), Mme HECTOR (Rouen), M. HIS (Saint-Paër), M. JOUENNE (Sahurs), Mme KREBILL (Canteleu), M. LABBE (Rouen), Mme LAHARY (Rouen) à partir de 18h17, M. LAMIRAY (Maromme), M. LANGLOIS (Hautot-sur-Seine), M. LAUREAU (Bois-Guillaume) jusqu'à 19h07, M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LE NOE (Caudebec-lès-Elbeuf), M. LECERF (Darnétal), M. LECOUTEUX (Belbeuf), M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville), M. LEROY (Franqueville-Saint-Pierre) à partir de 18h12, M. LETAILLIEUR (Petit-Couronne), Mme LEUMAIRE (Malaunay), Mme MARRE (Rouen), M. MARTINE (Malaunay), M. MARTOT (Rouen) à partir de 18h10 et jusqu'à 19h27, M. MARUITTE (Déville-lès-Rouen), M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MASSARDIER (Mont-Saint-Aignan), M. MASSION (Grand-Quevilly), M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), M. MERABET (Elbeuf), Mme M'FOUTOU (Notre-Dame-de-Bondeville), Mme MILLET (Rouen), M. MOREAU (Rouen),

M. MOURET (Rouen), M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. OBIN (Petit-Quevilly), M. OVIDE (Cléon), M. PESSIOT (Rouen), Mme PIGNAT (Saint-Jacques-sur-Darnétal), Mme PLATE (Grand-Quevilly) à partir de 18h11, Mme RAMBAUD (Rouen), M. RANDON (Petit-Couronne), M. RENARD (Bois-Guillaume) à partir de 18h06, M. ROBERT (Rouen), M. ROGER (Bardouville), Mme ROUX (Rouen), M. SAINT (Saint-Martin-de-Boscherville), M. SANCHEZ E. (Saint-Martin-du-Vivier), M. SANCHEZ F. (Petit-Quevilly), M. SIMON (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), M. PRIMONT (Rouen), Mme TAILLANDIER (Moulineaux), M. TEMPERTON (La Bouille), Mme THELLIER (Sotteville-lès-Rouen), Mme TOUTAIN (Elbeuf), M. VAN-HUFFEL (Maromme), M. VON LENNEP (Amfreville-là-Mivoie).

### **Etaient représentés :**

Mme ACHOURI (Saint-Pierre-lès-Elbeuf) par M. DESANGLOIS, Mme AUPIERRE (Sotteville-lès-Rouen) par M. CRESSY, Mme BASSELET (Berville-sur-Seine) par Mme CANU, M. BELLANGER (Mont-Saint-Aignan) par M. MASSARDIER, Mme BENDJEBARA-BLAIS (Saint-Aubin-lès-Elbeuf) par M. HEBERT, Mme BOURGET (Houpeville) par Mme LEUMAIRE, Mme BUREL (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. GUILLOT, Mme BUREL (Cléon) par M. OVIDE, M. BURES (Rouen) par M. PRIMONT, M. CALLAIS (Le Trait) par Mme BEAUFILS, Mme CANDOTTO CARNIEL (Hénouville) par M. JOUENNE, M. CHARTIER (Rouen) par M. LABBE, M. CHEKHEMANI (Rouen) par Mme ARGELES à partir de 19h19, M. COLASSE (Mont-Saint-Aignan) par M. BARON, M. DELESTRE (Petit-Quevilly) par M. COULOMBEL, Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen) par M. MARUITTE, M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel) par M. SAINT, Mme DESCHAMPS (Rouen) par M. LAUREAU jusqu'à 18h34, Mme DIALLO (Petit-Couronne) par M. RANDON à partir de 19h16 , Mme DUBOIS (Grand-Quevilly) par Mme PLATE à partir de 18h11, M. DUCHESNE (Orival) par Mme TAILLANDIER, M. FOUCAUD (Oissel) par M. BARRE, M. GARCIA (Saint-Léger-du-Bourg-Denis) par M. LETAILLEUR, M. GLARAN (Canteleu) par Mme KREBILL, M. GOURY (Elbeuf) par M. FROUIN à partir de 18h07, M. GRELAUD (Bonsecours) par Mme PIGNAT, Mme GUGUIN (Bois-Guillaume) par M. DUPONT, Mme GUILLOTIN (Elbeuf) par M. SANCHEZ F. à partir de 19h08 , Mme HARAUX-DORMESNIL (Montmain) par M. LEROY à partir de 18h12, Mme HEBERT S. (Mont-Saint-Aignan) par M. CHABERT, Mme KLEIN (Rouen) par M. DUPRAY, Mme LALLIER (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. GAYET, Mme LE COMPTE (Bihorel) par Mme ROUX, M. LE GALLO (Yville-sur-Seine) par M. LANGLOIS, Mme LEFEBVRE-LEMARCHAND (Le Mesnil-sous-Jumièges) par Mme DEL SOLE, M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen) par Mme GOUJON, M. LEVILLAIN (Tourville-là-Rivière) par M. LECOUSIN, Mme MASURIER (Maromme) par M. VAN HUFFEL, M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val) par M. FONTAINE M., Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen) par M. DARDANNE, M. PESQUET (Quevreville-la-Poterie) par Mme BAUD, M. PETIT (Quevillon) par M. MASSON, M. PHILIPPE (Darnétal) par M. VON LENNEP, M. ROUSSEL (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen) par M. ANQUETIN, Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier) par M. BREUGNOT, M. THORY (Le Mesnil-Esnard) par M. LECOUTEUX, Mme TIERCELIN (Boos) par Mme GROULT, Mme TOCQUEVILLE (Saint-Pierre-de-Manneville) par M. SIMON, M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. MOYSE,

### **Etaient Absents :**

Mme AUZOU (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. BACHELAY (Grand-Quevilly), Mme BALLUET (Rouen), M. FONTAINE D. (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. GRENIER (Le Houlme), M. HOUBRON (Bihorel), M. JAOUEN (La Londe), M. MERLE (Notre-Dame-de-Bondeville), M. PENNELLE (Rouen), Mme SLIMANI (Rouen)

## **Urbanisme et habitat**

### **\* Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune d'Anneville-Ambourville - Révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme : approbation (DELIBERATION N° C2017\_0297)**

Le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Anneville-Ambourville a été approuvé.

Adoptée.

### **\* Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune de Berville-sur-Seine - Révision du Plan d'occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme : approbation (DELIBERATION N° C2017\_0298)**

Le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Berville-sur-Seine a été approuvé.

Adoptée.

### **\* Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune d'Yville-sur-Seine - Elaboration du Plan Local d'Urbanisme : approbation (DELIBERATION N° C2017\_0299)**

Le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Yville-sur-Seine a été approuvé.

Adoptée.

### **\* Urbanisme et habitat - Urbanisme - Communes d'Anneville-Ambourville, Berville-sur-Seine et Yville-sur-Seine - Modification du périmètre du Droit de Prémption Urbain (DPU) : approbation (DELIBERATION N° C2017\_0300)**

La modification du périmètre du droit de préemption urbain des communes d'Anneville-Ambourville, de Berville-sur-Seine et d'Yville-sur-Seine a été approuvée.

Le périmètre du droit de préemption urbain s'établit en conséquence tel que décrit dans les annexes jointes à la délibération.

Adoptée.

### **\* Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune de La Bouille - Élaboration du Plan Local d'Urbanisme - Bilan de la concertation : approbation - Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme (DELIBERATION N° C2017\_0301)**

Le bilan de la concertation mise en œuvre au cours de la procédure d'élaboration du projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Bouille a été arrêté.

Le projet d'élaboration du PLU de la commune de La Bouille a été arrêté.

Avant approbation, le projet de PLU de la commune de La Bouille sera soumis à enquête publique, et Monsieur le Président a été autorisé à prendre tous les actes nécessaires à cette fin.

La présente délibération accompagnée du projet de PLU de la commune de La Bouille arrêté sera transmise aux personnes publiques associées et autres organismes devant être consultés, selon les dispositions du Code de l'Urbanisme.

Adoptée.

**\* Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune du Mesnil-Esnard - Révision du Plan Local d'Urbanisme : abrogation (DELIBERATION N° C2017\_0302)**

La procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune du Mesnil-Esnard a été abrogée.

Adoptée.

**\* Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune du Mesnil-Esnard - Modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme - Bilan de la mise à disposition du public : approbation (DELIBERATION N° C2017\_0303)**

Le projet de modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune du Mesnil-Esnard a été approuvé.

Adoptée.

**\* Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune du Petit-Quevilly - Modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme - Bilan de la concertation : approbation (DELIBERATION N° C2017\_0304)**

Le bilan de la concertation a été dressé et approuvé.

Le projet de modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune du Petit-Quevilly a été approuvé.

Adoptée.

**\* Urbanisme et habitat - Urbanisme - Communes du Trait/Yainville - Modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal - Bilan de la concertation : approbation (DELIBERATION N° C2017\_0305)**

Le projet de modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal des communes du Trait et de Yainville a été approuvé.

Adoptée.

**\* Urbanisme et habitat - Urbanisme - Communes du Trait/Yainville - Modification simplifiée n° 4 du Plan Local d'Urbanisme - Bilan de la concertation : approbation (DELIBERATION N° C2017\_0306)**

Le projet de modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal des communes du Trait et de Yainville a été approuvé.

Adoptée.

**\* Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune d'Ymare - Révision du Plan Local d'Urbanisme : approbation (DELIBERATION N° C2017\_0307)**

Le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Ymare a été approuvé.

Adoptée.

**Procès-verbaux**

**\* Procès-verbaux - Procès-verbal du Conseil du 12 Décembre 2016 (DELIBERATION N° C2017\_0276)**

Le procès-verbal du Conseil du 12 décembre 2016 a été adopté.

**\* Procès-verbaux - Procès-verbal du Conseil du 8 février 2017 (DELIBERATION N° C2017\_0277)**

Le procès-verbal du Conseil du 8 février 2017 a été adopté.

**\* Procès-verbaux - Procès-verbal du Conseil du 20 mars 2017 (DELIBERATION N° C2017\_0278)**

Le procès-verbal du Conseil du 20 mars 2017 a été adopté.

**Organisation générale**

**\* Organisation générale - Statuts - Siège de la Métropole Rouen Normandie - Modification (DELIBERATION N° C2017\_0279)**

Il a été décidé de fixer le siège social de la Métropole Rouen Normandie à l'immeuble « le 108 » 108 allée François Mitterrand – CS50589 – 76006 Rouen Cedex et d'engager la procédure de modification des statuts qui en résulte.

Adoptée.

## **Développement et attractivité**

**\* Développement et attractivité - Equipements culturels - Cirque-théâtre d'Elbeuf - Avenant n° 1 à la convention financière 2017 : autorisation de signature (DELIBERATION N° C2017\_0280)**

Le versement d'une subvention complémentaire de 172 000 € pour 2017 à l'EPCC Cirque-Théâtre d'Elbeuf, a été autorisé, portant le financement total apporté par la Métropole à 1 426 000 €.

Les termes de l'avenant n° 1 à la convention financière 2017 à intervenir avec l'EPCC ont été approuvés et Monsieur le Président a été habilité à signer ledit avenant.

Adoptée.

**\* Développement et attractivité - Equipements culturels - Panorama XXL- Projet d'exposition d'un panorama - Acquisition d'une œuvre existante - Conception-scénographie de l'exposition - Contrats à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° C2017\_0281)**

Le contrat fixant l'ensemble des conditions d'acquisition et d'exploitation d'un tirage d'œuvre d'art existante de type Panorama sur le thème de la Grande Barrière de Corail estimé à 350 000 € HT et le contrat fixant l'ensemble des conditions d'acquisition et de réalisation de l'exposition qui l'accompagne estimé à 45 000 € HT, ont été approuvés.

Monsieur le Président a été autorisé à signer lesdits contrats et tout autre document nécessaire.

Adoptée.

**\* Développement et attractivité - Equipements sportifs - Mise en place d'un Fonds d'Aide aux Grands Investissements sur les Piscines (FAGIP) - Règlement du FAGIP : approbation (DELIBERATION N° C2017\_0282)**

Il a été décidé de mettre en place un fonds de concours intitulé « Fonds d'Aide aux Grands Investissements sur les Piscines » (FAGIP).

La Métropole Rouen Normandie pourra potentiellement contribuer aux projets communaux via ce fonds de concours pour un montant estimé entre 10,5 millions d'euros et 17,7 millions d'euros d'ici 2021.

Les termes du règlement ayant pour objet de définir le mode de fonctionnement de ce fonds de concours ont été approuvés.

Adoptée (Abstention : 4 voix).

**\* Développement et attractivité - Equipements sportifs - Commune de Darnétal - Travaux d'extension et de réhabilitation du complexe sportif Jules Ferry - Versement du solde du fonds de concours : autorisation - Convention à intervenir avec la commune de Darnétal : autorisation de signature (DELIBERATION N° C2017\_0283)**

Le versement du solde du fonds de concours d'un montant de 121 600 € à la commune de Darnétal pour les travaux d'extension et de réhabilitation du complexe sportif Jules Ferry, à titre exceptionnel et en dehors du FSIC, a été autorisé.

Les termes de la convention à intervenir avec la commune de Darnétal ont été approuvés et Monsieur le Président a été habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

**\* Développement et attractivité - Equipements sportifs - Piscine de la Cerisaie - Piscine-Patinoire des Feugrais - Fixation des tarifs 2017-2018 : approbation (DELIBERATION N° C2017\_0284)**

Le coefficient d'indexation K a été arrêté à 1,0405146 pour la période du 1er septembre 2017 au 31 août 2018.

Dans le cadre d'une politique commerciale attractive, il a été pris acte de la décision du délégataire de ne pas appliquer l'indexation sur l'ensemble des tarifs proposés, à ses risques et périls.

Les tarifs des entrées et des activités pour les piscines et la patinoire, applicables à compter du 1er septembre 2017, ont été fixés.

Adoptée.

**\* Développement et attractivité - Actions de développement économique - Rouen Normandie Création - Nouvelle grille tarifaire applicable au 1er juillet 2017 : adoption (DELIBERATION N° C2017\_0285)**

La nouvelle grille tarifaire applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 a été adoptée.

Adoptée.

**\* Développement et attractivité - Actions de développement économique - Programme d'aménagements de la Métropole - Soutien aux activités économiques dans le centre-ville de Rouen - Programme d'actions d'animations commerciales et attribution d'un budget : approbation (DELIBERATION N° C2017\_0286)**

Les critères d'éligibilité des actions d'animation qui seront proposées dans le cadre du programme d'actions d'animations commerciales du centre-ville de Rouen ont été approuvés.

Un budget de 300 000 € sur 3 ans (2017-2019) pour soutenir les actions d'animations retenues par la Métropole Rouen Normandie, a été approuvé sous réserve de l'inscription des crédits correspondants.

Une enveloppe de 100 000 euros a été prévue dans le budget 2017.

Les conditions de saisine et de versement des financements pour les opérations retenues ont été approuvées.

Adoptée.

**\* Développement et attractivité - Zones d'activités économiques - ZAC de la Sablonnière-Cotoni - CRAC 2016 : approbation - Avenant à la convention d'avance de trésorerie conclue avec Rouen Normandie Aménagement : autorisation de signature (DELIBERATION N° C2017\_0287)**

Le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) actualisé au 31 décembre 2016 présenté par la SPL Rouen Normandie Aménagement, notamment les prévisions budgétaires et perspectives d'aménagement, a été approuvé.

Les termes de l'avenant à la convention d'avance à intervenir pour les besoins de l'opération de la ZAC de la Sablonnière, ont été approuvés.

Monsieur le Président a été habilité à signer ledit avenant à la convention d'avance de trésorerie d'un montant total de 3,370 M€.

Adoptée.

**\* Développement et attractivité - Zones d'activités économiques - ZAE Elisa Lemonnier - CRAC 2016 : approbation - Avenant à la convention d'avance de trésorerie conclue avec Rouen Normandie Aménagement : autorisation de signature (DELIBERATION N° C2017\_0288)**

Le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) actualisé au 31 décembre 2016 présenté par la SPL Rouen Normandie Aménagement, notamment les prévisions budgétaires et perspectives d'aménagement et notamment le nouveau montant de la participation d'équilibre qui passe de 1 460 717€ à 1 533 352€ soit une augmentation de 72 635€, a été approuvé.

Les termes de l'avenant à la convention d'avance à intervenir pour les besoins de l'opération de la ZAE Elisa Lemonnier, ont été approuvés.

Monsieur le Président a été habilité à signer ledit avenant à la convention d'avance de trésorerie d'un montant total de 1,11 M€.

Adoptée.

**\* Développement et attractivité - Zones d'activités économiques - ZAE du Halage - CRAC 2016 : approbation - Avenant à la convention d'avance de trésorerie conclue avec Rouen Normandie Aménagement : autorisation de signature (DELIBERATION N° C2017\_0289)**

Le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) actualisé au 31 décembre 2016 présenté par la SPL Rouen Normandie Aménagement, notamment les prévisions budgétaires et perspectives d'aménagement, a été approuvé.

Les termes de l'avenant à la convention d'avance à intervenir pour les besoins de l'opération de la ZAE du Halage, ont été approuvés.

Monsieur le Président a été habilité à signer ledit avenant à la convention d'avance de trésorerie d'un montant total de 1,5 M€.

Adoptée.

**\* Développement et attractivité - Zones d'activités économiques - ZAE Moulin IV - CRAC 2016 : approbation - Avenant à la convention d'avance de trésorerie conclue avec Rouen Normandie Aménagement : autorisation de signature - Versement d'une participation : approbation (DELIBERATION N° C2017\_0290)**

Le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) 2016 présenté par la SPL Rouen Normandie Aménagement, notamment les actualisations de dépenses, les prévisions budgétaires et les perspectives d'aménagement pour les années 2017 et suivantes, a été approuvé.

Les termes de l'avenant à la convention d'avance à intervenir pour les besoins de l'opération de la ZAE du Moulin IV, ont été approuvés.

Monsieur le Président a été habilité à signer ledit avenant à la convention d'avance de trésorerie dédiée à l'opération de la ZAE du Moulin IV.

Le principe de versement en 2018 d'une participation de la Métropole de 70 000 € nécessaire à l'équilibre du bilan de l'opération d'aménagement, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget de l'exercice 2018, a été approuvé.

Adoptée.

**\* Développement et attractivité - Recherche et enseignement supérieur - Université de Rouen Normandie - Convention-cadre de partenariat triennale 2017-2019 à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° C2017\_0291)**

Les termes de la convention-cadre triennale 2017-2019 à intervenir avec l'Université de Rouen Normandie ont été approuvés.

Monsieur le Président a été habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

**\* Développement et attractivité – Solidarité - Politique de la ville- Rapport annuel 2016 : approbation (DELIBERATION N° C2017\_0292)**

Le rapport annuel 2016 sur la mise en œuvre de la politique de la ville a été approuvé.

Le budget global du programme d'actions 2016 du contrat de ville s'élève à 7 802 169 € pour 134 actions et la participation de la Métropole Rouen Normandie au financement d'actions relevant de la politique de la ville s'élève à 757 810 € soit 534 784 € attribués aux communes signataires du contrat de ville et 229 000 € à des associations.

Adoptée.

## **Urbanisme et habitat**

### **\* Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat - Modification de la Composition de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (DELIBERATION N° C2017\_0293)**

La modification de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat, pour la durée de la convention de délégation des aides à la pierre 2016 – 2021, a été approuvée.

Il est précisé que la composition nominative de la CLAH sera précisée par arrêté du Président.

Adoptée.

### **\* Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat - Délégation des aides à la pierre de l'Etat - Programmation du logement social 2017-2018 : approbation (DELIBERATION N° C2017\_0294)**

Les critères de priorité des projets de logements sociaux et la programmation du logement social 2017-2018 ont été approuvés.

Le financement des opérations, dans l'ordre chronologique de réception des dossiers réputés complets, jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire ou du nombre d'agrément délégués par l'État, a été décidé.

Monsieur le Président a été habilité à solliciter des crédits et/ou des agréments supplémentaires auprès de l'Etat au vu de l'avancement des projets et des dépôts de dossiers, dans le respect des objectifs du Programme Local de l'Habitat.

Monsieur le Président a été habilité à signer toutes les conventions afférentes à la mise en œuvre de cette programmation à intervenir, notamment les conventions d'aide personnalisée au logement.

Les décisions modificatives qui s'avèreraient nécessaires au titre de cette programmation 2017-2018, ont été déléguées au Bureau.

Adoptée.

### **\* Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat - Décision de la Métropole de ne pas s'inscrire dans la démarche d'exemption de l'application de l'article 55 de la loi SRU (DELIBERATION N° C2017\_0295)**

Il a été décidé de ne pas exempter les communes soumises aux obligations de l'article 55 de la loi SRU, tel que la loi Egalité et Citoyenneté en donne la possibilité.

Adoptée (Contre : 11 voix – Abstention : 3 voix).

### **\* Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat – PLH - Bilan 2016 : approbation (DELIBERATION N° C2017\_0296)**

Le bilan 2016 de mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat de la Métropole a été approuvé.

Au regard de l'évolution de la situation sociale, économique et démographique, il a été décidé de ne apporter d'adaptations au Programme Local de l'Habitat de la Métropole.

Le bilan annuel 2016 du Programme Local de l'Habitat de la Métropole sera transmis aux communes ainsi qu'au Préfet et sera tenu à la disposition du public dans les conditions visées à l'article R 302-12.

Adoptée.

### **Espaces publics et mobilité**

**\* Espaces publics et mobilité - Espaces publics – Stationnement - Parc de stationnement de l'Espace du Palais - Mise à disposition de places au profit du Ministère de la Justice - Convention de cession de droits d'occupation entre la Métropole, la Société Rouennaise de Stationnement et le Ministère de la Justice : autorisation de signature (DELIBERATION N° C2017\_0308)**

Les termes de la convention d'occupation de places de stationnement conclue entre la Métropole Rouen Normandie, la Société Rouennaise de Stationnement et le Ministère de la Justice ont été approuvés.

La Métropole Rouen Normandie prendrait en charge le coût de 15 places de stationnement nominatives situées au niveau -5 pour un montant de 246 600 euros TTC.

Monsieur le Président ou son représentant a été habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

**\* Espaces publics et mobilité - Espaces publics – Voirie - Commune de Saint-Pierre-de-Varengueville - Travaux de confortement des berges de Seine (RD 982) - Convention financière à intervenir avec le Département de Seine-Maritime : autorisation de signature (DELIBERATION N° C2017\_0309)**

Les termes de la convention financière à intervenir entre la Métropole Rouen Normandie et le Département de Seine-Maritime, fixant la participation de la Métropole à 265 037,50 €, ont été approuvés.

Monsieur le Président a été habilité à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Adoptée.

**\* Espaces publics et mobilité - Espaces publics - Voirie- Limite de gestion entre le Département de Seine-Maritime et la Métropole Rouen Normandie pour l'entretien et l'exploitation des routes départementales - Convention à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° C2017\_0310)**

Les termes de la convention à intervenir entre la Métropole Rouen Normandie et le Département de Seine-Maritime ont été approuvés.

Monsieur le Président a été habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

**\* Espaces publics et mobilité - Espaces publics – Voirie - Prestations d'entretien des matériels et véhicules d'exploitation de la voirie - Avenant n° 1 à la convention conclue avec le Département de Seine-Maritime : autorisation de signature (DELIBERATION N° C2017\_0311)**

L'avenant n° 1 à la convention de prestations d'entretien et d'exploitation réalisées par le Département de Seine-Maritime, pour le compte de la Métropole Rouen Normandie, a été approuvé.

Monsieur le Président a été habilité à signer ledit avenant.

Adoptée.

**\* Espaces publics et mobilité - Mobilité durable - Arc Nord Sud T4 - Effacement de réseaux - Boulevard du 11 novembre à Petit-Quevilly et avenue Jean Rondeaux à Rouen - Conventions à intervenir avec les sociétés ENEDIS et ORANGE : autorisation de signature (DELIBERATION N° C2017\_0312)**

Les termes de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la société ORANGE à la Métropole Rouen Normandie, pour l'enfouissement des réseaux de communications électroniques lui appartenant en appuis isolés, dans le cadre de la réalisation de la ligne T4 boulevard du 11 Novembre à Petit-Quevilly et avenue Jean Rondeaux à Rouen, ont été approuvés.

Les termes de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux d'effacement des réseaux de distribution d'énergie électrique à intervenir avec la société ENEDIS, pour les réseaux situés boulevard du 11 Novembre à Petit-Quevilly, ont été approuvés.

Les termes de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux d'effacement des réseaux de communications électroniques à intervenir avec ENEDIS, en cas de supports communs des réseaux électriques et de communications électroniques, dans le cadre de la réalisation de la ligne T4 boulevard du 11 Novembre à Petit-Quevilly, ont été approuvés.

Le principe de conventionner suivant les termes du modèle de la convention FNCCR, AMF et ORANGE option B, pour l'effacement des réseaux de communications électroniques en appuis communs avec les réseaux de distribution d'électricité, a été approuvé.

Monsieur le Président a été habilité à signer l'ensemble des conventions à intervenir.

Adoptée.

**\* Espaces publics et mobilité - Mobilité durable - Exploitation des transports en commun- Avenant n° 27 au contrat de concession avec la SOMETRAR : autorisation de signature (DELIBERATION N° C2017\_0313)**

Les dispositions techniques et financières faisant l'objet du 27ème avenant au contrat de concession conclu avec la SOMETRAR le 28 juin 1991, ont été approuvées.

Monsieur le Président a été habilité à signer ledit avenant et ses annexes.

Adoptée.

**\* Espaces publics et mobilité - Mobilité durable - Exploitation des transports en commun- Syndicat mixte ATOUMOD - Modification des statuts**

Le projet de délibération a été retiré de l'ordre du jour.

**Services publics aux usagers**

**\* Services publics aux usagers - Assainissement et Eau - Assainissement- Dissolution du Syndicat mixte du bassin versant du Val de Noyers : approbation (DELIBERATION N° C2017\_0314)**

La proposition de dissolution du syndicat mixte du Bassin Versant du Val des Noyers, au 31 décembre 2017, et, l'autorisation pour Monsieur le Président de saisir la Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine (CCVS) afin qu'elle se prononce sur le principe de dissolution du Syndicat mixte du Bassin Versant du Val des Noyers, à compter du 31 décembre 2017, ont été approuvés.

Monsieur le Président a été autorisé à solliciter auprès de Madame la Préfète l'arrêté de dissolution du Syndicat du Val des Noyers à compter du 31 décembre 2017 suivant les conditions de liquidation indiquées dans la délibération et à solliciter une période de liquidation permettant de procéder aux opérations de liquidation, jusqu'à l'approbation du Compte administratif 2017 et du Compte de gestion 2017.

Il a été décidé d'établir une convention de gestion avec la CCVS pour les ouvrages réalisés par le Syndicat mixte.

Adoptée.

**\* Services publics aux usagers - Distribution d'électricité - Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité - Instauration sur le territoire des communes de 2000 habitants et moins - Fixation du coefficient multiplicateur : approbation (DELIBERATION N° C2017\_0315)**

Il a été décidé d'instaurer la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE), sur le territoire des communes dont la population recensée par l'Institut national de la statistique et des études économiques au 1er janvier de l'année est inférieure ou égale à 2000 habitants.

Le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité a été fixé à 8,5 sur le territoire de ces communes, à compter de l'année 2018.

Monsieur le Président a été chargé de notifier cette décision aux services préfectoraux et au comptable public assignataire.

Adoptée (Abstention : 7 voix).

**\* Services publics aux usagers - Distribution d'électricité - Avenant n°4 au contrat de concession pour la distribution d'électricité à intervenir avec EDF et ENEDIS : autorisation de signature (DELIBERATION N° C2017\_0316)**

Les termes de l'avenant n°4 au contrat de concession pour la distribution d'énergie électrique signé le 7 novembre 1994 entre le SIEBR et Electricité de France, à intervenir entre la Métropole Rouen Normandie, EDF et ENEDIS, ont été approuvés.

Monsieur le Président a été habilité à signer l'avenant de scission à intervenir avec EDF et ENEDIS.

Adoptée.

**\* Services publics aux usagers - Distribution d'électricité - Contrat de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique - Convention financière à intervenir avec ENEDIS pour le financement des travaux d'amélioration esthétique des ouvrages de la concession : autorisation de signature (DELIBERATION N° C2017\_0317)**

Les termes de la convention financière à intervenir entre la Métropole Rouen Normandie et ENEDIS, ont été approuvés.

La participation d'ENEDIS sera de 40 % du montant H.T des travaux sur le réseau basse tension dans la limite d'une participation maximum de 400 000 euros en 2017 et de 500 000 euros en 2018.

Monsieur le Président a été habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

**\* Services publics aux usagers - Distribution d'électricité - Protocole d'accords transactionnel à intervenir avec EDF et ENEDIS : autorisation de signature (DELIBERATION N° C2017\_0318)**

Les termes du protocole transactionnel à intervenir entre la Métropole Rouen Normandie, EDF et ENEDIS, ont été approuvés.

Monsieur le Président a été habilité à signer ledit protocole.

Adoptée.

**\* Services publics aux usagers - Environnement - Biodiversité - Gestion des zones humides - Validation du plan de gestion écologique du Marais du Trait - Budget prévisionnel 2017-2021 : approbation - Convention avec la commune du Trait à intervenir : autorisation de signature - Demande de subventions (DELIBERATION N° C2017\_0319)**

Les actions à mettre en œuvre ont été validées et le plan de gestion présenté pour la période 2017-2021, a été approuvé ainsi que le plan de financement prévisionnel 2017-2021.

Le budget prévisionnel des actions d'investissement s'élève à un peu plus de 152 000 € pour les 5 ans du plan de gestion et un financement de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie est envisageable à hauteur de 113 000 € des dépenses prévisionnelles.

Les dépenses de fonctionnement liées au plan de gestion sont estimées à environ 112 000 € pour les 5 années.

Les termes de la convention partenariale pour la mise à disposition des parcelles de la commune du Trait, ont été approuvés.

Monsieur le Président a été habilité à signer la convention à intervenir avec la commune du Trait et à solliciter les subventions correspondantes auprès des partenaires financiers.

Monsieur le Président a été habilité à signer tout autre document relatif à la mise en œuvre de ce projet.

Adoptée.

**\* Services publics aux usagers - Environnement - Biodiversité - Modification du principe de mise en œuvre du projet d'écopâturage - Règlement d'attribution de parcelles pour la mise en œuvre d'une gestion écologique par fauche ou pâturage : adoption (DELIBERATION N° C2017\_0320)**

La poursuite de la mise en œuvre du projet d'écopâturage sous la forme d'une banque de sites permanente et la nouvelle version du règlement d'attribution des parcelles, ont été approuvées.

Monsieur le Président a reçu délégation pour la signature des conventions type approuvées par l'organe délibérant à intervenir avec les propriétaires des parcelles et avec les intervenants, ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de ce projet.

Adoptée.

**\* Services publics aux usagers - Environnement - Transition énergétique- Appel à partenariat permettant de définir les modalités de valorisation des Certificats Economie Energie pour la 4ème période 2018-2020 : autorisation (DELIBERATION N° C2017\_0321)**

Monsieur le Président a été habilité à procéder au lancement d'un appel à partenariat permettant de définir les modalités de valorisation des CEE générés sur le territoire de la Métropole, quel que soit le profil du bénéficiaire et la typologie de bâtiment, dans le cadre de la 4ème période du dispositif national des CEE courant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020.

Adoptée.

**\* Services publics aux usagers - Gestion des déchets - Utilisation du réseau de déchetteries de la Métropole Rouen Normandie par les communes extérieures - Convention à intervenir avec la Communauté de Communes Inter Caux Vexin : autorisation de signature (DELIBERATION N° C2017\_0322)**

La convention à intervenir entre la Métropole Rouen Normandie et la Communauté de Communes Inter Caux Vexin, fixant les modalités techniques et financières de l'accès au réseau de déchetteries métropolitaines pour les habitants de cet établissement public, a été approuvée.

Monsieur le Président a été habilité à signer la convention à intervenir.

Adoptée.

**\* Services publics aux usagers - Gestion des déchets - Utilisation du réseau de déchetteries de la Métropole Rouen Normandie par les associations d'intérêt général - Modification des conditions d'accès : adoption (DELIBERATION N° C2017\_0323)**

La mise à disposition du réseau de déchetteries de la Métropole Rouen Normandie, à titre gracieux, aux associations à but non lucratif dont l'objet contribue à la satisfaction de l'intérêt général ou ayant une vocation humanitaire ou une action d'insertion reconnue sur le territoire de la Métropole, quel que soit l'implantation du site, a été approuvée.

Adoptée.

**\* Services publics aux usagers - Gestion des déchets - Prix et qualité du service public d'élimination des déchets - Rapport annuel 2016 (DELIBERATION N° C2017\_0324)**

Le Conseil métropolitain a pris acte du rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Métropole Rouen Normandie.

Ce rapport sera transmis aux communes membres pour présentation à leur Conseil Municipal.

Adoptée.

**\* Services publics aux usagers - Gestion funéraire - Suivi des délégations de service public - Crématorium - Actualisation des tarifs pour la période du 1er août 2017 au 31 juillet 2018 : approbation (DELIBERATION N° C2017\_0325)**

Les coefficients d'indexation K des tarifs du crématorium, pour la période du 1er août 2017 au 31 juillet 2018, ont été arrêtés.

Le coefficient de révision pour l'année 2017 ressort à 1,54954 pour les tarifs initiaux et à 1,03357 pour l'augmentation forfaitaire de l'avenant n°6 et la variation des tarifs est de 0.66 % par rapport à la dernière révision des tarifs.

Les tarifs du crématorium applicables à compter du 1er août 2017 ont été fixés.

Adoptée.

**\* Services publics aux usagers - Réseaux de chaleur et de froid urbains - Réseau de chaleur de Maromme - Avenant n° 2 à intervenir avec la société MBES : autorisation de signature (DELIBERATION N° C2017\_0326)**

La modification des formules d'actualisation des tarifs, pour tenir compte de la suppression ou de la modification de certains paramètres, a été approuvée.

La simplification du versement des redevances dues au Concédant par le Concessionnaire, qui sera effectué une seule fois par an en juillet de chaque année, a été approuvée ainsi que la modification du périmètre de la concession.

Monsieur le Président a été habilité à signer l'avenant n° 2.

Adoptée.

**\* Services publics aux usagers - Réseaux de chaleur et de froid urbains - Réseau de chaleur de Rouen Luciline - Avenant n° 1 à intervenir avec la société Engie Energie Services : autorisation de signature (DELIBERATION N° C2017\_0327)**

La modification des formules d'actualisation des tarifs pour tenir compte de la suppression ou de la modification de certains paramètres ; l'augmentation du terme r23chaleur pour tenir compte de la baisse des subventions et la création d'une société dédiée, dont l'objet social sera limité à l'objet de la concession, ont été approuvés.

L'augmentation des tarifs R1frais et R2frais pour permettre la garantie de la température du frais livré et la simplification du versement des redevances dues au Concédant par le Concessionnaire, qui sera effectué une seule fois par an en juillet, ont été approuvées.

La modification du règlement de service et de la police d'abonnement chaleur ainsi que la création de la police d'abonnement frais, tel que proposé dans l'avenant n° 1, ont été approuvées.

Monsieur le Président a été habilité à signer l'avenant n° 1.

Adoptée.

**\* Services publics aux usagers - Réseaux de chaleur et de froid urbains - Chauffage Urbain Rouen Bihorel - Fixation de la redevance de contrôle pour la saison 2017-2018 - Reversement de la surtaxe 2017-2018 (DELIBERATION N° C2017\_0328)**

Le montant de la redevance de contrôle, perçue gratuitement par le concessionnaire au profit du concédant, la Métropole Rouen Normandie, pour la saison 2017/2018 a été fixée à 50 000 € HT.

Le montant de la surtaxe 2017/2018 reversée à Rouen Habitat, concédant initial, sera de 2 418,15 € HT.

Adoptée.

**Ressources et moyens**

**\* Ressources et moyens - Finances - Budgets Principal, Transport, Déchets ménagers - Admission en non valeur de créances non recouvrées : autorisation (DELIBERATION N° C2017\_0329)**

L'admission en non valeur des sommes concernant le budget principal a été approuvée.

Adoptée.

**\* Ressources et moyens - Finances - Régie publique de l'Eau - Budget principal de l'Eau et budget annexe de l'Assainissement - Admission en non valeur de créances non recouvrées : autorisation (DELIBERATION N° C2017\_0330)**

L'admission en non valeur des sommes concernant le budget principal de l'Eau et le budget annexe de l'Assainissement a été approuvée.

Adoptée.

**\* Ressources et moyens - Finances - Pacte financier et fiscal - Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) - Critères d'attribution - Montants alloués aux communes en 2017 (DELIBERATION N° C2017\_0331)**

Les critères de répartition de la dotation de solidarité, dans le cadre du contrat de ville de la Métropole Rouen Normandie, ont été approuvés.

L'enveloppe allouée à la dotation de solidarité pour 2017 à 14 304 652 euros a été fixée.

Les montants alloués aux communes pour 2017 ont été approuvés et se répartissent de la manière suivante :

- Amfreville-la-mivoie : 86 051 €
- Anneville-Ambourville : 58 352 €
- Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen : 40 539 €
- Bardouville : 44 964 €
- Belbeuf : 117 564 €
- Berville-sur-Seine : 44 155 €
- Bihorel : 411 968 €
- Bonsecours : 79 409 €
- Bois-Guillaume : 211 244 €
- Boos : 65 442 €
- La Bouille : 37 849 €
- Canteleu : 454 998 €
- Caudebec-lès-Elbeuf : 475 965 €
- Cléon : 281 341 €
- Darnétal : 173 872 €
- Déville-lès-Rouen : 321 615 €
- Duclair : 236 538 €
- Elbeuf : 1 057 719 €
- Epinay-sur-Duclair : 44 484 €
- Fontaine-sous-Préaux : 31 533 €
- Freneuse : 68 856 €
- Gouy : 35 873 €
- Grand-Couronne : 630 160 €
- Grand-Quevilly : 586 991 €
- Hautot-sur-Seine : 29 468 €
- Hénouville : 79 161 €
- Le Houlme : 127 832 €
- Houppeville : 58 656 €
- Isneauville : 54 418 €
- Jumièges : 98 424 €
- La Londe : 112 340 €
- Malaunay : 85 173 €
- Maromme : 231 527 €
- Le Mesnil-Esnard : 72 231 €
- Le Mesnil-sous-Jumièges : 49 494 €
- Montmain : 45 082 €
- Mont-Saint-Aignan : 322 712 €
- Moulineaux : 52 273 €
- La Neuville-Chant-d'Oisel : 55 337 €
- Notre-Dame-de-Bondeville : 116 921 €
- Franqueville-Saint-Pierre : 59 659 €
- Oissel : 313 904 €
- Orival : 64 044 €
- Petit-Couronne : 437 356 €
- Petit-Quevilly : 406 472 €
- Quevillon : 50 870 €
- Quevreville-la-Poterie : 37 043 €
- Roncherolles-sur-le-Vivier : 40 545 €
- Rouen : 2 337 191 €

- Sahurs : 43 424 €
- Saint-Aubin-Celloville : 37 967 €
- Saint-Aubin-Epinay : 38 807 €
- Saint-Aubin-lès-Elbeuf : 384 660 €
- Saint-Etienne-du-Rouvray : 561 653 €
- Saint-Jacques-sur-Darnétal : 54 702 €
- Saint-Léger-du-Bourg-Denis : 74 982 €
- Sainte-Marguerite-sur-Duclair : 98 734 €
- Saint-Martin-de-Boscherville : 96 745 €
- Saint-Martin-du-Vivier : 47 996 €
- Saint-Paër : 79 499 €
- Saint-Pierre-de-Manneville : 35 537 €
- Saint-Pierre-de-Varengeville : 133 224 €
- Saint-Pierre-lès-Elbeuf : 428 322 €
- Sotteville-lès-Rouen : 475 910 €
- Sotteville-sous-le-Val : 57 846 €
- Tourville-la-Rivière : 255 196 €
- Le Trait : 253 760 €
- Val-de-la-Haye : 50 267 €
- Yainville : 80 262 €
- Ymare : 39 539 €
- Yville-sur-Seine : 40 007 €

Adoptée.

**\* Ressources et moyens - Finances - Compte de gestion du Receveur - Exercice 2016**  
(DELIBERATION N° C2017\_0332)

Le compte de gestion du receveur a été approuvé.

Il a été donné quitus à Monsieur Pascal BARDIN, Trésorier Principal Municipal, pour sa gestion 2016.

Adoptée.

**\* Ressources et moyens - Finances - Compte administratif 2016**  
(DELIBERATION N° C2017\_0333)

Conformément aux dispositions de l'article L 5217-10-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Yvon ROBERT a été désigné Président de séance pour la tenue du débat sur le Compte Administratif.

Le compte administratif de la Métropole Rouen Normandie ainsi que le compte de la Régie Publique de l'Eau, et de la Régie Seine Création pour l'exercice 2016 ont été adoptés.

Monsieur Frédéric SANCHEZ, Président, s'est retiré au moment du vote du Compte Administratif conformément à l'article précité.

Adoptée (Monsieur Frédéric SANCHEZ ne prend pas part au vote).

**\* Ressources et moyens - Finances - Compte administratif 2016 - Affectation du résultat (DELIBERATION N° C2017\_0334)**

Le résultat du compte administratif 2016 a été affecté tel que proposé dans la délibération.

Adoptée.

**\* Ressources et moyens - Finances - Budget Supplémentaire 2017 (DELIBERATION N° C2017\_0335)**

Le budget supplémentaire a été adopté, chapitre par chapitre.

Les ajustements de crédits liés au recalage des AP/CP (autorisations de programmes/crédits de paiement) ont été approuvés.

Adoptée (Abstention : 13 voix) .

**Comptes-rendus des décisions**

**\* Comptes-rendus des décisions - Compte-rendu des décisions du Président (DELIBERATION N° C2017\_0336)**

Adoptée.

**\* Comptes-rendus des décisions - Bureau - Compte-rendu des décisions des Bureaux du 24 avril et 29 mai 2017 (DELIBERATION N° C2017\_0337)**

Adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.